

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 21 octobre 2014, une enquête publique est ouverte du 17 novembre 2014 au 19 décembre 2014 inclus, soit 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS WPD II Poitou-Charentes, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien, comportant 5 éoliennes avec le poste de livraison, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposées à la mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE, du 17 novembre 2014 au 19 décembre 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE, rue des écoles – La Pommeraie (79 190), siège de l'enquête, et par voie électronique en indiquant précisément en objet « projet éolien CLUSSAIS-LA-POMMERAIE » à l'adresse E-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Michel BOEMARE, retraité de l'équipement, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme le Président du Tribunal Administratif de POITIERS se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Lundi 17 novembre 2014 en mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE de 14 heures à 17 heures
- Jeudi 27 novembre 2014 en mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE de 14 heures à 17 heures
- Jeudi 4 décembre 2014 en mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE de 14 heures à 17 heures
- Lundi 8 décembre 2014 en mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 19 décembre 2014 en mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE de 14 heures à 17 heures

En cas d'empêchement de M. Michel BOEMARE, M. Michel GUYARD, cadre dirigeant retraité, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la Préfecture (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques-et-arretes-complementaires-hors-enquetes-publiques>).

A l'issue du délai de trente jours prévu par l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 susmentionné, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au bureau de l'environnement de la Préfecture (☎ 05.49.08.69.51) et en mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Préfecture précité.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront être demandées auprès de M. Carlos DE ANDRES RUIZ, président de la SAS WPD II Poitou-Charentes, 98 rue du Château – BOULOGNE-BILLANCOURT (tél. : 01 41 31 09 02).